



ORIGINAL

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

SENS

EVRY

PARIS

VERSAILLES

NEULLY

TOULON

YONNE ACTIVE CREATION
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Les Plaines de l'Yonne
89000 AUXERRE

**RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
Exercice du 1^{er} janvier 2006
au 31 décembre 2006

**ABPR SEINE & YONNE SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA
RÉGION PARISIENNE ET DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS - Capital : 1 165 000 €**

Siège social : 4, rue Gustave Eiffel - 91070 BONDOUFLE - Tél. : 01 69 11 85 40 - Télécopie : 01 69 11 85 49 - E.mail : evry@abpr.fr

Bureau : 4, boulevard du Mail - 89100 SENS - Tél. : 03 86 95 81 81 - Télécopie : 03 86 95 81 89 - E.mail : sens@abpr.fr

RCS Evry B 439 294 240 - N° identification intracommunautaire : FR 89 439 294 240 - NAF : 741C

Membre du réseau international GMN Enterprise et du réseau ADVENTI

**RAPPORT GENERAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « YONNE ACTIVE CREATION » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sens, le 25 mai 2007


ABPR Seine & Yonne

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Représentée par Jean-Pierre ALLOUCH

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	917	917		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				4 894
Constructions				36 812
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	36 778	24 940	11 838	9 180
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 418 882	148 392	1 270 489	1 102 244
Autres immobilisations financières	319 022	4 000	315 022	183 781
TOTAL (I)	1 775 599	178 250	1 597 350	1 336 912
Stocks en cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel				
. Organismes sociaux				1 562
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Autres	168 472		168 472	41 019
Valeurs mobilières de placement	597 083		597 083	599 241
Disponibilités	140 048		140 048	132 614
Charges constatées d'avance	887		887	847
TOTAL (II)	906 491		906 491	775 283
TOTAL ACTIF	2 682 090	178 250	2 503 841	2 112 195

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	126 943	107 584
. Ecarts de réévaluation		
. Réserves	38 112	38 112
. Report à nouveau	57 192	40 344
. Résultat de l'exercice	105 038	16 848
Autres fonds associatifs		
. Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports	2 132 873	1 828 534
. Legs et donations		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
. Ecarts de réévaluation		
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
. Provisions réglementées		
. Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	2 460 158	2 031 422
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (II)		
Fonds dédiés		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		40 634
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 006	5 980
Autres	35 677	34 159
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	43 682	80 773
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	2 503 841	2 112 195
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser		
. acceptés par les organes statutairement compétents		
. autorisés par l'organisme de tutelle		
Dont en nature restant à vendre		
Engagements donnés		

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	56 363		56 363	26 187
Montants nets produits d'expl.	56 363		56 363	26 187
Autres produits d'exploitation				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			198 691	163 602
Dons				
Cotisations			1 800	1 710
Legs et donations				
Produits liés à des financements réglementaires				
Autres produits			2 269	1 521
Sous-total des autres produits d'exploitation			202 760	166 833
Total des produits d'exploitation (I)			259 123	193 019
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)				
Produits financiers				
De participations			6 693	2 851
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			888	89
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)			7 581	2 940
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion			352	
Sur opérations en capital			121 786	1
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (IV)			122 138	1
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			388 842	195 960
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				
TOTAL GENERAL			388 842	195 960
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés			11 963	8 756
Services extérieurs			23 159	5 950
Autres services extérieurs			47 554	24 992
Impôts, taxes et versements assimilés			3 738	2 677
Salaires et traitements			103 133	89 628
Charges sociales			44 328	36 742
Autres charges de personnels			-810	203
Subventions accordées par l'association				

Compte de résultat association (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2006 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2005 (12 mois)
Dotations aux amortissements	5 119	6 304
Dotations aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Autres charges	1	28
Total des charges d'exploitation (I)	238 185	175 280
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 663	3 744
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
Total des charges financières (III)	2 663	3 744
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	42 956	88
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (IV)	42 956	88
Impôts sur les sociétés (V)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	283 804	179 112
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	105 038	16 848
TOTAL GENERAL	388 842	195 960
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Bénévolat		
. Prestations en nature		
. Dons en nature		
Total		
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		
. Personnel bénévole		
Total		

Annexe comptable

1- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association Yonne Active Création a, cette année, fêté ses 10 ans d'activités entraînant sur l'exercice certaines charges et produits spécifiques à cette manifestation.

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux conventions de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et dans le respect du principe de prudence.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les règlements du CRC 2002-10 et 2003-07 ont précisé la définition de l'amortissement en particulier la valeur amortissable qui correspond à la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle.

ACTIF DU BILAN

2-1 Immobilisations incorporelles et corporelles

En vertu des nouvelles règles comptables, à partir du 01/01/2005, les immobilisations corporelles, lorsqu'elles le peuvent, doivent être ventilées par composants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une éventuelle valeur résiduelle.

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire au rythme d'utilisation de l'immobilisation, ou des avantages économiques futurs attendus.

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- Logiciels informatiques 3 ans
 - Installations et aménagements divers 5 ans
 - Matériel de bureau et informatique 3 ans et 5 ans
 - Mobilier de bureau 8 ans et 10 ans
- (sauf décomposition possible par composants)

En ce qui concerne le bâtiment de la place Maréchal Leclercq, Yonne Active a signé début 2006 un compromis de vente de 120 000 €. La valeur nette comptable de ces mêmes locaux étant au 01/01/2006 de 36 812, il n'a été constaté aucun amortissement sur 2006, pour la fraction de l'exercice où le bâtiment a été exploité.

2-2 Immobilisations financières

2-2.1 Prêts d'honneur

Les prêts accordés sont inscrits pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est jugée inférieure à la valeur comptable ; cette provision, ainsi que les sinistres définitifs inscrits en diminution du poste d'actif, sont imputés, en contrepartie, directement en diminution du fonds d'aides correspondant au passif.

Un amortissement est pratiqué sur la totalité du capital restant dû, en fonction du risque de non recouvrabilité.

2-2.1 Fonds territorial de garanties

Il a été mis en place dans le cadre d'une convention portant création d'un fonds de garantie entre :

- le Conseil Général de l'Yonne
- l'Association Yonne Active Création (Fonds territorial de développement)
- l'Association France Active

- la SA France Active Garantie.

France Active et Yonne Active Création ont été chargées de co-doter le fonds territorial de garantie pour le département de l'Yonne, Yonne Active Création en assurant l'animation.

France Active Garantie a accepté d'assurer la gestion administrative et financière du fonds ainsi créé.

Le compte "Fonds territorial de garanties" est mouvementé dans les conditions suivantes :

1^{er} cas : Dotation du fonds

Les dotations initiales correspondant à l'abondement France Active et aux dotations relais effectuées par Yonne Active Création ont été inscrites au débit ; les apports correspondant sont bloqués dans les comptes de France Active Garantie.

La capacité de garantie du fonds territorial est égale à quatre fois les sommes disponibles (dotations versées au fonds de garantie diminuées du montant des sinistres et défaillances) moins les en-cours relatifs aux engagements souscrits.

Des dotations en compensation pourront être demandées par France Active Garantie afin que la dotation nette après sinistres reste toujours égale à la dotation initiale.

A défaut de versement des dotations en compensation sollicitées, la capacité de garantie sera automatiquement réduite à :

- une fois et demie les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de six mois,
- une fois les sommes disponibles à l'expiration d'un délai de neuf mois.

La capacité initiale de garantie étant toutefois reconstitué au versement de la dotation en compensation.

2^{ème} cas : Garantie accordée à un prêteur en faveur d'une entreprise

La garantie est délivrée par France Active Garantie dans la limite de la capacité d'engagement décrite ci avant.

Pour une même entreprise, la garantie n'excédera pas 50% du montant du prêt ou 65% pour les entreprises en création ayant moins de 3 ans d'existence. Le montant maximal pouvant être accordé ne pourra pas dépasser un plafond de 30 500€ pour une entreprise.

Aucun mouvement n'est constaté dans les comptes de Yonne Active Création ; la capacité d'engagement du fonds est diminuée du montant des en-cours et les sommes correspondantes sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

3^{ème} cas : Défaillance d'une entreprise bénéficiaire de la garantie

Yonne Active Création tire les conséquences des informations transmises par France Active Garantie.

France Active Garantie procède, directement auprès de l'établissement prêteur, au remboursement de la quotité de garantie sur l'encours de capital restant dû lors de la défaillance, après constat d'échec des diligences de recouvrement.

France Active Garantie appelle chaque fin d'année, au titre des sinistres de l'année, une dotation en compensation destinée à rétablir la dotation nette à son montant d'origine.

Le montant des sinistres et défaillances est comptabilisé chez Yonne Active Création au crédit du compte "Fonds territorial de garantie" (c'est à dire en diminution du fonds) :

- A titre provisoire à hauteur des risques relevés faisant l'objet d'une simple provision,
- A titre définitif à hauteur des montants constituant des pertes effectives.

En contrepartie de cette inscription, le fonds d'aides au passif est réduit à due concurrence par une imputation au débit du compte.

Dans ces conditions, le solde du compte "Fonds territorial de garantie" correspond au total des sommes disponibles.

Par ailleurs, un fonds de "mutualisation" a été créé entre les différents fonds de garanties abondés par France Active, à hauteur de la quote-part de France Active dans chacun des fonds particuliers.

Les décaissements que France Active Garantie est amenée à opérer en raison des sinistres s'imputent donc :

- en premier lieu sur les dotations initiales des fonds particuliers,
- pour le surplus éventuel sur le fonds de "mutualisation", au prorata de la quote-part de chaque fonds particulier,
- en dernier lieu sur les fonds propres de France Active Garantie pour l'insuffisance constatée.

4^{ème} cas : Rémunération du fonds de garantie

La rémunération due au titre des sommes bloquées chez France Active Garantie est capitalisée annuellement le 31 décembre ; elle est considérée comme une dotation complémentaire diminuant d'autant le montant de l'éventuelle dotation en compensation au titre des sinistres de l'année écoulée.

PASSIF DU BILAN**2-3 Fonds Associatif**

Au passif, ce poste inclut les fonds reçus par l'association dans le cadre de la réalisation de son projet.

Afin de suivre le règlement du Comité de la réglementation comptable applicable au 1/1/2000 (Arr. 8 avril 1999, JO 4 mai), les fonds sont distingués suivant s'ils sont :

- sans droit de reprise.
- avec droit de reprise.

Ensuite, ils sont répartis suivant la nature des actions au titre desquelles les versements sont effectués par l'association :

- Fonds d'aides en garantie,
- Prêts d'honneur allocataires RMI.
- Prêts d'honneur demandeurs d'emploi,
- Prêts d'honneur tout public
- Avance EDEN

Les sinistres constatés par Yonne Active Création sont imputés directement sur les fonds d'aides dans les conditions décrites aux paragraphes 2-2.1 et 2-2.2.

3- NOTES SUR LE BILAN**Note 1 : Immobilisations incorporelles et corporelles**

<u>Amortissements</u>	<u>dotation de l'exercice</u>	<u>reprise de l'exercice</u>
- sur immobilisations corporelles	5 119	

Note 2 : Immobilisations financières

Le Fonds territorial de garanties se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2006 :

- Abondement France Active	48 784
- Dotation relais	109 763
- Intérêts capitalisés	10 197
- Commissions Sofaris déduites	-3 701
- Sinistres	-29 403
- Remboursement Sofaris	14 671
- Dossier litige	-30 426
	<hr/>
Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	119 885

Note 3 : Autres informations sur les éléments de l'actifCréances

Les autres créances d'un montant global de 168 K€ (fonds et subventions à recevoir) sont toutes à moins d'un an d'échéance.

Note 4 : Informations sur le passif

Un emprunt de 50 308 € sur 15 ans a été souscrit pour l'achat des bureaux. Ces bureaux ont été vendus au cours de l'exercice, et le prix de cession a permis de rembourser l'emprunt en cours.

4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Les caractéristiques relatives aux engagements en garantie sont les suivantes au 31/12/2006 :

Sommes disponibles après déduction des sinistres et alertes	119 885
Coefficient multiplicateur	4

Base de la capacité d'engagement	479 540
Déduction de l'encours relatif aux garanties	-76 906
Déduction de l'encours en attente banque (montants figurant sur l'état établi par France Active)	-36 675

Capacité d'engagement du fonds territorial	365 959

- Les sommes non encore perçues, se rapportant aux fonds associatifs et induites par les conventions signées, sont les suivantes :

Banque KOLB	3 000 €
Banque Populaire	8 400 €
Crédit Agricole	6 000 €
Communauté de l'Auxerrois	14 582 €
Conseil Général	106 000 €
CCI	8 589 €
Chambre des métiers	8 589 €
Région	69 000 €

- Au 31 décembre 2006, 18 prêts d'honneurs étaient octroyés et n'étaient pas débloqués, pour un montant total de 119 000 €.